



AUDIO-CCRF DU MARDI 19 MAI 2020

Stage pratique des inspecteurs et contrôleurs

Stage des inspecteurs principaux

A la suite de l'audioconférence du mardi 14 mai, et afin de prendre en compte les observations formulées par les organisations syndicales sur le projet de réorganisation de la scolarité des inspectrices et inspecteurs stagiaires et des contrôleuses et contrôleurs stagiaires, la présente fiche décrit les dispositions retenues par l'administration.

Le début du stage pratique pour les inspecteurs est fixé au 6 juillet (aligné sur le début de stage pratique des contrôleurs) afin de faciliter la recherche d'un logement.

Le principe du déroulement du stage pratique en direction d'affectation est maintenu. Toutefois afin de prendre en compte les difficultés familiales des stagiaires, il sera proposé aux **stagiaires chargés de famille** (18 stagiaires chargés de famille pour la promotion des inspecteurs et 2 pour la promotion des contrôleurs) de réaliser leur stage pratique dans la direction de stage initiale (sous réserve de l'accord de cette direction).

La même possibilité sera proposée aux stagiaires bénéficiant de la **reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH)**.

Les stagiaires qui choisiront cette option (stage dans la direction de stage initiale) devront rejoindre leur direction d'affectation comme prévu initialement, soit pour les inspecteurs, à la fin du mois d'août et pour les contrôleurs, au début du mois de septembre (le mois de septembre se poursuivant en tant que stagiaire dans la direction d'affectation, comme les années précédentes).

Dès lors, les calendriers et organisation de ces formations seront les suivants :

1. Promotion des contrôleurs stagiaires (14 stagiaires) :

Le calendrier prévu permet une titularisation des stagiaires à la date prévue (le 23 septembre 2020). Pendant la période de confinement, les stagiaires ont reçu un enseignement à distance.

- **Retour à l'ENCCRF en présentiel du 25 mai au 19 juin** (4 semaines de cours) afin de finir la formation et de réaliser la dernière épreuve orale sur les pouvoirs.
- Les conditions de distanciation sociale peuvent être assurées par l'école dans la mesure où les stagiaires sont peu nombreux (14) : les intervenants sont les formateurs permanents de l'école, mise à disposition de grandes salles et de tous les éléments de protection (remise d'un kit covid : gel, masques, nettoyage scrupuleux des tables et chaises, plexiglass installé devant le bureau de l'intervenant) et la possibilité de se restaurer sur place (mise à disposition d'une salle de cours dédiée).
- Chaque stagiaire, contacté individuellement, a une possibilité d'hébergement à Montpellier pendant cette période.

- **Liste des postes publiée fin mai.** Le processus d'auto-affectation se déroulera pendant cette période dans les conditions habituelles. Un médiateur sera mis à la disposition des stagiaires, comme les années précédentes, pour faciliter l'auto-affectation.
- **congés du 22 au 26 juin ;**
- **Pour la semaine du 29 juin au 3 juillet,** les stagiaires bénéficieront d'un délai de route permettant de rejoindre leur lieu de stage pratique ;
- **Stage pratique, à partir du 6 juillet,** dans les directions d'affectations ou éventuellement dans la direction de stage initiale (cf. ci-dessus).
- Les stagiaires pourront prendre, s'ils le souhaitent, 2 à 3 semaines de congés pendant l'été en accord avec leur direction de stage (et en fonction de leur reliquat de congés).
- **Décision de titularisation, prolongation de stage ou non titularisation, fin septembre** comme prévu initialement et sur la base des notes de l'école, de la note de stage et de la note du directeur de l'ENCCRF, conformément à l'arrêté d'organisation de leur scolarité.

2. Promotion des inspecteurs stagiaires (79 stagiaires) :

Le calendrier prévu permet une titularisation des stagiaires à la date prévue (dernière semaine d'août 2020). Toutefois, compte tenu de l'importance de la promotion et des mesures de distanciation sociale qui doivent être mises en place, il n'est pas possible de réunir les stagiaires au mois de juin à l'ENCCRF. Les stagiaires ont reçu un enseignement à distance (création d'une plateforme dédiée) pendant la période de confinement.

Il est prévu que leur formation se poursuive selon le calendrier suivant :

- **Formation en distanciel dispensée jusqu'au 19 juin** sous forme de télétravail ;
- **Liste des postes publiée fin mai :** publication des postes et auto-affectations à distance (le regroupement de stagiaires à l'ENCCRF n'étant pas possible compte tenu des conditions de distanciation applicables). Un médiateur sera mis à la disposition des stagiaires, comme les années précédentes, pour faciliter l'auto-affectation.
- **Congés du 22 au 26 juin**
- **Pour la semaine du 29 juin au 3 juillet,** les stagiaires bénéficieront d'un délai de route permettant de rejoindre leur lieu de stage pratique ;
- **Stage pratique, à partir du 6 juillet,** dans les directions d'affectations ou éventuellement dans la direction de stage initiale (cf. ci-dessus).
- Les stagiaires pourront prendre, s'ils le souhaitent, 2 à 3 semaines de congés pendant l'été en accord avec leur direction de stage (en fonction de leur reliquat de congés).
- **Décision de titularisation, prolongation de stage ou non titularisation fin août** comme prévu initialement et sur la base des notes des contrôles continus réalisés au 15 mars, de la note de stage et de la note du directeur de l'ENCCRF (modification dans ce sens de l'arrêté du 10 août 2015 organisant la formation initiale des inspecteurs stagiaires).
- A la rentrée de septembre, les stagiaires 2019-2020 seront prioritaires sur les formations continues « prise de poste ». En complément, un retour à l'école pour une à deux semaines est envisagé avant la fin de l'année pour délivrer un complément de formation, notamment en concurrence, avant la réalisation d'un stage en Pôle C, pour une semaine (modalités spécifiques à définir pour les agents affectés en pôle C).

3. Calendrier de formation des inspecteurs principaux (promotion 2020) :

Compte tenu des mesures de distanciation sociale à mettre en œuvre, la formation statutaire des inspecteurs principaux se déroulera quasi exclusivement à l'ENCCRF à Montpellier.

Le programme se concentrera sur les formations management/prises de poste/RH/métier de l'IP. Elle pourra être complétée par un module d'une semaine organisée avant la fin de l'année ou en complément de la semaine Retex au début de l'année N+1.

Ainsi, il est prévu de commencer le stage semaine 25 (15 juin) à l'ENCCRF à Montpellier, avec le déroulé suivant :

- Semaines 26,27,28 à Montpellier
- Semaine 29 en direction d'affectation
- Semaines 30 et 31 à Montpellier
- Semaines 32,33,34 congés obligatoires
- Maintien de la semaine 35 à Paris permettant ainsi d'avoir une semaine dite de prise de poste, et de tenir la présentation des travaux collaboratifs à Paris devant la directrice générale et le codir technique.

Une semaine à programmer en octobre pourrait être consacrée prioritairement aux relations avec l'AC (organisation, missions, fonctionnement, actualité, évaluation professionnelle 2A).

Les inspecteurs principaux prendront leurs postes en résidence d'affectation au 1er septembre 2020.